



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°07/2010 du 22 février 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 07/2010 du 22 février 2010

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°07 du 22 février 2010

---ooOoo---

S O M M A I R E

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

PREFECTURE DE L'YONNE

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

PREF/SCAT/2010/0019	22/02/2010	Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses d'action sociale de la préfecture de l'Yonne	2
---------------------	------------	--	---

**ARRETE N°PREF/SCAT/2010/0019 du 22 février 2010
portant délégation de signature en matière de gestion
des dépenses d'action sociale de la préfecture de l'Yonne**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Virgine DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, à l'effet d'engager, d'attester le service fait et de liquider les dépenses de personnel (titre 2) et de fonctionnement (titre 3) relatives à l'action sociale des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants et selon les modalités détaillées en annexe jointe au présent arrêté :

a) BOP central n° 1 «commandement, soutien et logistique » - programme 176 «police » - ministère de l'intérieur – dépenses des titres 2 et 3 relevant l'unité opérationnelle (UO 10) «crédits d'action sociale » ;

b) BOP central n° 2 «secrétariat général » - programme 216 «conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » - ministère de l'intérieur – dépenses des titres 2 et 3 relevant des crédits de l'unité opérationnelle (UO 10) « action sociale, formation, immobilier social ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie DERICQUEBOURG, la présente délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er du présent arrêté, sera exercée par Mme. Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° PREF/SCAT/2009/0029 en date du 29 juin 2009 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, le chef du service départemental d'action sociale, le directeur du management et de la modernisation et le trésorier-payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans l'Yonne et dont une copie sera remise à chacun des intéressés.

Le Préfet,
Pascal LELARGE

ANNEXE à l'ARRETE n° PREF/SCAT/2010/0014 du 22 février 2010
Personnes habilitées à engager et à liquider les dépenses de fonctionnement (titres II et III)
des budgets opérationnels de programmes centraux :
BOP central n° 1 – programme 176 « police » Ministère de l'Intérieur – UO10 « crédits d'action sociale »
BOP central n° 2 – programme 216 – Ministère de l'Intérieur
U010 «action sociale-formation-immobilier social »

BOP central n° 1 Programme 176 - UO 10 - Titres II et III Désignation du gestionnaire	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
<u>Action sociale</u> (service départemental d'action sociale de la préfecture de l'Yonne)	< 1000 € à Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.
BOP central n° 2 Programme 216 - UO 10 - Titres II et III Désignation du gestionnaire	Engagement de la dépense	Service fait	Liquidation
<u>Action sociale</u> (service départemental d'action sociale de la préfecture de l'Yonne)	< 1000 € à Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation , et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.	:Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice de management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.	Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale.

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/SCAT/2010/014 du 22 février 2010